

Mémoires acadiennes de la Déportation

Robert Viau

Number 22-23, Fall 2012, Spring 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1014977ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1014977ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (print)

1916-7334 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Viau, R. (2012). Mémoires acadiennes de la Déportation. *Port Acadie*, (22-23), 77–101. <https://doi.org/10.7202/1014977ar>

Article abstract

La Déportation est l'événement capital de l'histoire de l'Acadie — un événement qui a marqué et qui continue de marquer la culture et la société acadiennes. Dans cet article, l'auteur examine les mémoires acadiennes de la Déportation telles qu'elles se sont manifestées lors des commémorations de 1930, de 1955 et de 2005 et lors de la querelle des « excuses de la Reine ». Il examine aussi la question : « Pourquoi se souvenir? » Évoquer la Déportation ne sert-il qu'à entretenir la victimisation des Acadiens et le sentiment tragique de leur existence en tant que peuple dépossédé? Au contraire, avoir une conscience historique ne signifie-t-il pas se percevoir dans une continuité, dans un projet? Le débat entourant la Déportation est loin d'être clos et que ce soit dans les romans récents, dans les manuels d'histoire ou lors des commémorations, le sujet demeure d'actualité.

Mémoires acadiennes de la Déportation

Robert Viau
Université du Nouveau-Brunswick

Résumé

La Déportation est l'événement capital de l'histoire de l'Acadie — un événement qui a marqué et qui continue de marquer la culture et la société acadiennes. Dans cet article, l'auteur examine les mémoires acadiennes de la Déportation telles qu'elles se sont manifestées lors des commémorations de 1930, de 1955 et de 2005 et lors de la querelle des « excuses de la Reine ». Il examine aussi la question : « Pourquoi se souvenir? » Évoquer la Déportation ne sert-il qu'à entretenir la victimisation des Acadiens et le sentiment tragique de leur existence en tant que peuple dépossédé? Au contraire, avoir une conscience historique ne signifie-t-il pas se percevoir dans une continuité, dans un projet? Le débat entourant la Déportation est loin d'être clos et que ce soit dans les romans récents, dans les manuels d'histoire ou lors des commémorations, le sujet demeure d'actualité.

Les Acadiens forment un peuple sans État, sans territoire délimité, mais doté d'une vive conscience du passé. Comment expliquer l'opiniâtreté de ce peuple à rester lui-même depuis quatre siècles, son courage et son audace à survivre à la Déportation et à se refonder sur de nouvelles bases? Ces gens qui avaient ensemencé les fertiles terres marécageuses de la baie Française (baie de Fundy) érigèrent de nouvelles paroisses sur des terres pelées, balayées par les vents de l'océan. Pour nourrir leur nombreuse famille, les paysans prirent la mer et devinrent des pêcheurs. Alors que la majorité anglophone cherchait à faire en sorte que ce peuple s'oublie et soit oublié, des Acadiens se soulevèrent et réclamèrent leur droit à l'instruction, à une culture basée sur une langue et un passé qui les distingue et les rapproche. Soudés par ce qu'ils avaient vécu, ils affrontaient les jours à venir avec espoir. Afin de maintenir le souvenir de l'empremier, de la Déportation et de la Survivance et de rassembler un peuple dispersé dans les Maritimes, des symboles nationaux furent choisis : un drapeau, un hymne, une devise et une fête. Comme si cela ne suffisait pas, des fêtes commémoratives furent célébrées à des dates symboliques, afin d'unir un peuple qu'on avait tout fait pour désunir.

En Acadie, le passé n'est pas mort, oublié et caché, mais célébré, souligné, commémoré, de sorte qu'il peut être considéré comme un élément constitutif de la conscience collective. Cette évocation du passé prend diverses formes et les cérémonies peuvent rappeler soit la première tentative de colonisation dans l'île Sainte-Croix, soit la fondation de Port-Royal, soit celle d'un village ou d'une paroisse, etc. Toutefois, la mémoire acadienne se manifeste surtout lors des fêtes commémoratives de la Déportation, qui ont une importance particulière et une portée à la

fois tragique et triomphante, partagées comme elles le sont entre l'évocation d'une Acadie disparue et la célébration d'une Acadie vivante et moderne. Dans cet article, nous porterons une attention particulière à ces commémorations de la Déportation, aux enjeux qu'elles soulèvent et aux formes qu'elles revêtent.

Les premières commémorations d'importance eurent lieu en 1930 et en 1955. Après un hiatus d'un demi-siècle, les Acadiens ont ensuite commémoré respectivement le 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie en 2004 et le 250^e anniversaire de la Déportation en 2005. Ces commémorations soulèvent des questions, tant sur l'importance du passé en Acadie que sur ce besoin de « fêter » la Déportation et d'obtenir des « excuses de la Reine ». Comment commémorer ce qui devait marquer la fin de la présence acadienne? Et comment le faire dans un contexte de minorisation et d'infériorité économique et politique? Doit-on célébrer l'anniversaire de la destruction de l'ancienne Acadie, cet événement historique qui a été décrit comme le premier exemple moderne de nettoyage ethnique? Ne serait-il pas préférable de rappeler des événements plus glorieux, plus « rassembleurs »? Ne devrait-on pas « tourner la page » et oublier ce passé traumatisant? Ces manifestations cristallisent d'un coup le débat toujours vif entourant la question de la Déportation et la polémique entre le besoin de se souvenir et celui d'oublier qui secoue encore de nos jours l'Acadie.

L'entente cordiale

Ce terrain trois fois saint, où reposent nos pères,
Est à nous désormais [...]¹

Les Acadiens ont commencé à commémorer les événements de 1755 en tant que « nation » lorsqu'ils eurent établi les marques distinctives de leur appartenance : un drapeau, un hymne national, des institutions d'enseignement, un clergé et une élite acadiennes. Après cent ans dans les bois, comme le rappelle le titre d'un roman d'Antonine Maillet, ils étaient suffisamment nombreux et confiants en leurs droits pour prendre leur place dans les provinces des Maritimes. Pourvus de ressources financières (limitées, mais essentielles), d'institutions et de chefs, les Acadiens de la première moitié du xx^e siècle étaient prêts à célébrer un événement déterminant de leur histoire et, par la même occasion, à affirmer leur identité particulière, trop longtemps marginalisée. En 1930, les célébrations du 175^e anniversaire de la Déportation ont été marquées par deux faits

1. D. F. L. [Désiré F. Léger], « 175 ans depuis la déportation », *L'Évangéline*, 28 août 1930, p. 10.

majeurs : la dédicace solennelle de l'Église-Souvenir de Grand-Pré et le rétablissement des liens entre l'Acadie du Nord et l'Acadie du Sud.

Une partie du terrain de Horton (site de l'ancien village de Grand-Pré, incendié lors de la Déportation²), en Nouvelle-Écosse, avait été acquis en 1919 par la Société mutuelle l'Assomption³, qui l'administrait par fidéicommiss à l'intention de la Société nationale l'Assomption (ancêtre de la Société nationale de l'Acadie) et de la communauté acadienne. La construction d'une église commémorative avait été entreprise dès 1922 grâce à la ferveur patriotique du père André-D. Cormier, directeur du Comité de l'Église-Souvenir, et à la suite d'une importante campagne de financement à laquelle avaient participé des Acadiens de toutes conditions sociales⁴.

En 1930, l'intérieur de l'église est parachevé et l'on peut procéder à la dédicace solennelle du monument qui se déroule dans le cadre du 175^e anniversaire de la Déportation. L'Église catholique, qui avait joué un rôle essentiel dans le projet de l'Église-Souvenir, participe activement aux célébrations. Le 20 août, M^{gr} Patrice-A. Chiasson, évêque de Chatham (Nouveau-Brunswick), célèbre une messe pontificale et une prière est dite dans le vieux cimetière acadien « *pour les défunts qui dormaient là leur dernier sommeil et pour tous ceux qui, chassés du pays, ont rencontré la mort, dans la suite* »⁵.

Ces célébrations sont aussi l'occasion d'accueillir des visiteurs venus de loin, d'un lieu mythique que Longfellow dans *Evangeline* surnomme l'« *Éden de la Louisiane* »⁶. Le politicien Dudley J. LeBlanc se présente à la tête d'une délégation cadienne d'une quarantaine de pèlerins, parmi lesquels se distinguent particulièrement, telle une image de marque, les *Evangeline Girls*. Ces jeunes filles de descendance acadienne étaient revêtues de ce qui était considéré comme le « costume d'Évangéline » : coiffe

2. Au xviii^e siècle, Grand-Pré était le cœur d'une région de riches terres arables et de pâturages fertiles et l'un des villages acadiens les plus peuplés. Il doit sa renommée au poème *Évangéline* (1847) de Henry Wadsworth Longfellow. En effet, toute la première partie du poème se déroule à Grand-Pré.

3. Fondée à Waltham, Massachusetts, en 1903, la Société mutuelle l'Assomption était, à l'origine, une société d'entraide. Elle se transforma rapidement en compagnie d'assurance-vie et devint en quelque sorte le « bras financier » de la Société nationale de l'Assomption qui, elle, se présentait comme le porte-parole officiel de tous les Acadiens. Les sièges sociaux d'Assomption Vie et de la Société nationale de l'Acadie (noms actuels) se trouvent présentement à Moncton.

4. Au sujet de Grand-Pré, voir Barbara LeBlanc, *Postcards from Acadie: Grand-Pré, Evangeline and Acadian Identity*, Kentville, Gaspereau Press, 2003, et Robert Viau, *Grand-Pré : lieu de mémoire, lieu d'appartenance*, Montréal, MNH, 2005.

5. « Compte rendu des fêtes de Grand-Pré », *L'Évangéline*, 28 août 1930, p. 10.

6. Henry Wadsworth Longfellow, *Evangeline*, Moncton, Éditions Perce-Neige et Écrits des Forges, 1994, p. 64.

blanche, corsage de velours noir lacé sur la poitrine, longue et ample robe bleu clair et tablier de soie. Ce costume est à l'origine de celui que l'on peut encore admirer de nos jours lors des fêtes acadiennes. L'avis français *L'Aldebaran* mouille dans la rade, de même que le *Stadacona*, navire canadien. À la porte de l'Église-Souvenir, les marins français et les Évangélines louisianaises forment une haie d'honneur qui accueille les dignitaires.

Devant plus de cinq mille personnes, « *de tous les métiers et de toutes les professions* »⁷, les politiciens et les dignitaires évoquent, en français et en anglais, avec mille précautions oratoires, des souvenirs pénibles. Cent soixante-quinze ans après le départ du premier navire britannique chargé d'exilés acadiens, la Déportation demeure un sujet délicat, épineux, surtout dans la province où se sont déroulés les événements. Les organisateurs des commémorations veulent à tout prix éviter toute manifestation qui puisse susciter une réaction hostile de la part de la population anglophone qui occupe maintenant la région de Minas Basin (bassin des Mines). François G. J. Comeau, secrétaire du comité organisateur, suggère même aux orateurs acadiens de faire preuve de bonne volonté, d'éviter de parler de l'« expulsion » et de souligner les liens amicaux qui unissent les populations acadienne et canadienne-anglaise⁸.

Dans son allocution, prononcée en anglais pour les journalistes anglophones, le juge Arthur T. LeBlanc, juge de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, « *exhorte ses auditeurs qui auraient pu conserver quelque rancœur de nos malheurs passés d'enterrer à tout jamais la hache de guerre à l'ombre de la croix, l'emblème du pardon. Mais il tient à redire cependant que la défaite des Acadiens aux mains des Anglais en 1755 a valu plus au peuple acadien que n'a valu aux Anglais la victoire remportée* »⁹. À la suite de cette interprétation saugrenue de la Déportation par un Acadien, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, J. C. Tory, prenant à son tour la parole, explique que la Déportation était une « *nécessité de guerre* » et « *un acte cruel perpétré dans un siècle cruel* ». « *Nous ne pouvons pas évoquer le souvenir de 1755 avec fierté, nous les Anglais, dit-il, mais cette célébration de l'anniversaire contribuera à une meilleure entente entre les deux races.* »¹⁰ Les dignitaires entrevoient la Déportation comme un événement du passé, certes regrettable, mais sur lequel il ne faut pas s'attarder. Il est préférable d'obnubiler certaines pages d'histoire afin de valoriser un avenir garant de jours meilleurs... sous le drapeau

7. « Compte rendu des fêtes de Grand'Pré », *op. cit.*, p. 10.

8. Voir Ronald Rudin, *Remembering and Forgetting in Acadie: A Historian's Journey through Public Memory*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 188.

9. Arthur LeBlanc cité dans « Compte rendu des fêtes de Grand'Pré », *op. cit.*, p. 12.

10. J. C. Tory cité dans « Compte rendu des fêtes de Grand'Pré », *op. cit.*, p. 12.

britannique. De même, dans leurs sermons, les prélats acadiens préférèrent souligner le rôle lénifiant de la foi catholique et la survie de la langue française plutôt qu'attiser la discorde. Comme le rappelle l'abbé Alfred Lang, « *nos pères [...] dans leur tombeau tressaillent d'allégresse en voyant leurs arrière-petits-enfants prier dans la langue de leurs devanciers, le Dieu de ces derniers* »¹¹.

Les commémorations se déroulent dans une atmosphère de bonne entente, qu'elle soit factice ou réelle, car il ne faut en aucun cas donner prise à ceux qui agitent la menace de la *French Domination* et qui cherchent à faire reculer la cause acadienne, encore si fragile. Si les Acadiens connaissent trop bien les limites jusqu'où une minorité peut s'affirmer sans craindre d'offenser les détenteurs du pouvoir, sourcilieux de leur autorité et de leur interprétation de l'histoire, il n'en est pas de même pour Dudley J. LeBlanc qui, à titre d'Américain (et digne héritier spirituel du « *bouillant forgeron* »¹² acado-louisianais Basile Lajeunesse), n'hésite pas à rappeler, en anglais, certaines vérités qui dérangent :

Nous ne croyons pas, nous dit-il, que la déportation était une nécessité. Ce n'est pas la vérité. Du point de vue des vainqueurs ce put être une nécessité militaire mais il eut été possible de s'en dispenser, ce n'était pas nécessaire. Comme citoyen de la grande république américaine, il déclare qu'il n'a pas fait deux mille milles pour ne pas exprimer sa pensée. S'adressant aux rapporteurs des journaux il leur dit : Je désire que vous preniez note de ce que j'ai dit et que vous le publiez.¹³

Le lendemain, à Halifax, M. LeBlanc se fera prendre à partie par des « *Anglais* » qui lui feront remarquer qu'il « *avait[t] manqué de politesse* ». Mais, comme le répète le Louisianais, il n'est pas question de travestir les faits ni de « *trahir la vérité* » : les Acadiens « *ont été arrachés de la patrie acadienne* »¹⁴.

Malgré ce plaidoyer passionné qui fut considéré comme une maladresse, les fêtes commémoratives de 1930 connurent un immense succès populaire et marquent l'âge d'or de Grand-Pré. Les Acadiens possédaient maintenant un lieu de mémoire où le souvenir de la Déportation et les aspirations d'un peuple pouvaient être évoqués, en autant que cela se fasse « *sans rancœurs, sans orgueil* »¹⁵, comme le soulignent les journa-

11. Alfred Lang cité dans « Compte rendu des fêtes de Grand-Pré », *op. cit.*, p. 10.

12. Longfellow, *op. cit.*, p. 24.

13. Dudley J. LeBlanc cité dans « Compte rendu des fêtes de Grand-Pré », *op. cit.*, p. 12.

14. « La Délégation acadienne louisianaise à Montréal », *Le Devoir*, 25 août 1930, p. 1.

15. « Le Miracle acadien attesté par la démonstration de Grand-Pré », *L'Évangéline*,

listes acadiens présents aux célébrations. La Déportation était un sujet à aborder en public en atténuant les différences, en adoucissant les contrastes dans un esprit d'entente cordiale entre les peuples. Dudley J. Leblanc, quant à lui, peu sensible à la précarité du fait français dans les Provinces maritimes et n'ayant pas à subir les conséquences de ses actes, retournera en Louisiane où il sera élu sénateur de son État.

Le « miracle acadien »

Du Grand Dérangement l'Acadie se souvient
Et de le rappeler cette année on y tient¹⁶.

Vingt-cinq ans plus tard, les Acadiens se réunissent de nouveau afin de commémorer le 200^e anniversaire de la Déportation. C'est un événement majeur que l'on célèbre par des messes solennelles, des défilés, des levers de drapeaux, des banquets, des spectacles historiques, des pièces de théâtre et des concerts folkloriques. Toutefois, lors des cérémonies officielles, on préfère encore une fois taire certaines vérités. Pour les organisateurs des fêtes, il importe de ne pas s'apitoyer sur la tragédie de la Déportation, sur « *la navrante tristesse de l'anéantissement* », mais de souligner plutôt « *la joie profonde d'une résurrection* », celle du peuple acadien. Il s'agit d'organiser une « *rencontre des familles sur le sol même où furent chassés les ancêtres deux siècles auparavant* » dans une atmosphère où il n'y aura « *point de rancœur ni d'amertume* »¹⁷. Les fêtes du bicentenaire doivent évoquer la Déportation pour mieux souligner les admirables progrès du peuple acadien dans tous les domaines, ce qu'on résumait à l'époque par la formule « *le miracle acadien* ».

Les fêtes se déroulent en quatre lieux hautement symboliques : Moncton (capitale économique de la nouvelle Acadie), Memramcook (site de la première Convention nationale en 1881), Grand-Pré (lieu de mémoire de la Déportation) et Port-Royal (première capitale de l'ancienne Acadie, aujourd'hui Annapolis Royal). Elles atteignent leur apogée lors de la fête nationale acadienne, le 15 août, à Grand-Pré, où plusieurs milliers d'Acadiens assistent à une grand-messe pontificale devant un autel extérieur surmonté d'un dais en forme de « A » pour Acadie et de l'étoile mariale.

21 août 1930, p. 1.

16. François-Moïse Lanteigne, « Les Fêtes du bi-centenaire », *L'Odyssée acadienne*, Montréal, Fides, 1955, p. 35.
17. Adélard Savoie, « Les Acadiens hier et aujourd'hui », conférence prononcée à Marieville le 26 septembre 1954, cité par Jean-Paul Hauteœur, *L'Acadie du discours – Pour une sociologie de la culture acadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, p. 119.

Cette messe est célébrée par le délégué apostolique au Canada, M^{gr} Giovanni Panico, et le sermon est prononcé par un Québécois de descendance acadienne, le cardinal Paul-Émile Léger. Trois archevêques, onze évêques, deux cents prêtres et cinquante religieuses sont aussi présents. L'ambassadeur de la France, l'ambassadeur des États-Unis, le haut-commissaire adjoint de l'Angleterre, divers ministres et députés fédéraux et provinciaux participent aux cérémonies et prennent la parole.

Dans leurs discours, les orateurs abordent les thèmes usuels, comme la langue gardienne de la foi, la religion catholique, la bonne entente ethnique, l'histoire et les traditions acadiennes. Adélarde Savoie, organisateur principal des fêtes, avait clairement explicité l'objectif des célébrations : « *les fêtes du bicentenaire ne seront pas une invitation aux souvenirs amers ni aux querelles du passé. Elles seront plutôt un splendide tribut d'action de grâces et de reconnaissance* »¹⁸. Puisque l'Acadie est « *ressuscitée* », l'histoire acadienne n'a plus rien de tragique, comme le rappelle le futur premier ministre Louis-J. Robichaud à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick¹⁹, et tout est mis en place pour conférer un caractère festif aux célébrations.

Il faut éviter, encore une fois, de susciter tout mauvais sentiment envers qui que ce soit. Le comité organisateur acadien avait même écrit en anglais au premier ministre du Nouveau-Brunswick, Hugh John Flemming : « *nous sommes résolument déterminés à mettre de côté toute mesure ou élément qui pourraient être perçus comme désobligeants en nous basant sur la possibilité — aussi mince soit-elle — qu'ils puissent susciter de l'animosité* »²⁰. On gomme les antagonismes à tel point que Neil Pritchard, représentant officiel de l'Angleterre, parvient difficilement à dissimuler sa surprise en disant que peu de gens auraient cru voir le jour où les descendants des déportés auraient invité et si bien reçu un représentant de la Couronne britannique²¹.

Afin de concrétiser cette volonté d'harmonie, les Acadiens font parvenir à Elisabeth II, reine du Royaume-Uni depuis 1952, un message gravé au burin sur un parchemin de cuir de veau où ils expriment « *leur satisfac-*

18. Adélarde Savoie cité par Sacha Richard, « Commémoration et idéologie nationale en Acadie. Les fêtes du bicentenaire de la Déportation acadienne », *Mens*, vol. 3, n° 1, automne 2002, p. 35.

19. Louis-J. Robichaud, *Débats de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick*, 16 mars 1954, p. 187.

20. « *We are resolutely determined to discard any move or item which might seem objectionable because of the possibility — however remote — that they may foster ill-feeling* ». Mémoire du comité organisateur au premier ministre Flemming cité par Richard, *op. cit.*, p. 53. C'est moi qui traduis.

21. « *Would extend a warm invitation and a friendly welcome* ». Neil Pritchard cité par Richard, *op. cit.*, p. 54.

tion d'avoir trouvé, sous la Couronne, les conditions qui leur ont permis de réaliser en ces derniers temps les progrès qui font aujourd'hui l'objet de leurs réjouissances »²². La reine, touchée par cette marque de loyauté et d'affection, transmet aux Acadiens « l'expression de ses sincères remerciements pour leurs loyaux sentiments et l'assurance de son intérêt constant pour leur bien-être »²³. Comment interpréter un tel geste qui peut paraître incongru? Dans le contexte politique de l'époque, ce qui nous semble de la servilité s'apparente davantage à de la souplesse et de la diplomatie, de la part d'une élite acadienne qui a appris à louvoyer avec les autorités, à obtenir des gains sans susciter de confrontations avec ceux qui, comme l'écrivait Félix-Antoine Savard au sujet de la province voisine, « ont pris presque tout le pouvoir [...] acquis presque tout l'argent »²⁴. Dans cette « lutte entre le renard et le loup »²⁵, comme l'écrira Antonine Maillet, il importe avant toute chose de ne pas éveiller l'ours qui dort, « surtout pas l'ours qui dort sur le marchepied de ton logis »²⁶, afin d'obtenir petit à petit les conditions nécessaires au développement de l'Acadie.

Pourtant, ces fêtes de 1955 semblent bien mettre un point final à cette idéologie traditionnelle, dite de la « survivance », développée lors des premiers congrès nationaux acadiens de la fin du XIX^e siècle et fondée sur le souvenir de la Déportation, le culte des ancêtres et la tradition religieuse, mais aussi sur la bonne entente et le désir de ne pas froisser la majorité anglophone. Comme l'explique Jean-Paul Hauteœur, l'élite traditionnelle a réitéré son discours lors des célébrations de 1955, tout en tentant de donner la parole à la nouvelle génération d'Acadiens. Ce passage à la modernité devait se faire de façon subtile de sorte que ce soit « au nouveau de côtoyer l'ancien sans que signe de rupture apparaisse »²⁷. Malgré le souhait des élites traditionnelles, il n'en sera pas ainsi.

La nouvelle génération d'écrivains et de dirigeants acadiens réfute des accommodements qu'elle juge irraisonnables, dénonce la politique de l'élite traditionnelle, l'étapisme qu'elle assimile à une forme de piétinement, et les symboles nationaux devenus, à ses yeux, synonymes de peur, d'infériorité et de colonisation. Elle fait remarquer avec insistance la condition déplorable dans laquelle se trouve la majorité des Acadiens — dépendance économique, culturelle et, dans une certaine mesure,

22. « Inauguration des fêtes acadiennes à Moncton – Message du peuple acadien à sa souveraine », *L'Évangéline*, 11 août 1955, p. 1

23. « La reine envoie ses vœux au peuple acadien », *L'Évangéline*, 16 août 1955, p. 1.

24. Félix-Antoine Savard, *Menaud, maître-draveur*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1992, p. 23–24.

25. Antonine Maillet, *Pélagie-la-Charrette*, Paris, Bibliothèque québécoise, 1990, p. 244.

26. *Id.*, p. 13.

27. Hauteœur, *op. cit.*, p. 93–94.

politique — et s'interroge sur l'objet et le but des réjouissances. Pour cette jeune génération, il ne s'agit plus de se réfugier dans le souvenir des vertus ancestrales pour oublier l'amertume du présent, mais bien d'affronter ce présent, de se l'approprier et de le modifier afin qu'il y ait véritablement « chances égales pour tous ». L'ancienne Acadie est rejetée; elle sera remplacée par une Acadie revendicatrice, qui n'hésite plus à manifester son impatience.

Oublier la Déportation?

Les fêtes de 1955 seront les derniers grands rassemblements de la nation acadienne pendant des décennies. En 1980, il n'y a pas eu de commémoration du 225^e anniversaire de la Déportation. Les jeunes auteurs de « *l'Acadie-à-faire* » contestent les symboles de l'Acadie du passé, du moins tels qu'ils étaient présentés par l'élite traditionnelle. Le Grand Dérangement, Évangéline « *jouquée sur une colonne à Grand-Pré* »²⁸ et l'Église-Souvenir ne sont plus, à leurs yeux, les symboles d'une race fidèle aux valeurs du passé, mais ceux d'une race muette et résignée. Les écrivains Raymond-Guy LeBlanc, Guy Arsenault, Calixte Duguay, Herménégilde Chiasson et Ulysse Landry veulent effacer les « *stigmates du silence* » qui empêchent les Acadiens de s'exprimer et de se libérer :

Ô stigmates du silence
Je vous sens en moi
Comme une épée de peur
Enfoncée
Au ventre des siècles
Et au flanc des miens²⁹

Dans un tel contexte, il n'est guère surprenant que les fêtes de 1980 aient été passées sous silence. Chacun à sa façon tente de faire échec au mythe tenace de l'Acadien passif et soumis, qui a « *de la patience à revendre* ». C'est l'époque des manifestations contre les expropriations de Kouchibouguac et de la création du Parti acadien, qui prône la division du Nouveau-Brunswick et la formation d'une province d'Acadie. Ces luttes monopolisent les forces vives de la nation. On tait le nom de Grand-Pré, ce village peuplé de fantômes, et Moncton, malgré les ambiguïtés que présente ce nom de ville³⁰, est alors perçue comme la ville la plus importante de l'Acadie.

28. Antonine Maillet, *Évangéline deusse*, Montréal, Leméac, 1975, p. 42.

29. Calixte Duguay, *Les Stigmates du silence*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1975, p. 106.

30. La ville de Moncton (sans la lettre *k*) a été nommée en l'honneur du lieutenant-colonel Robert Monckton. Celui-ci était responsable de la déportation des

En 1994, la première édition du Congrès mondial acadien (CMA) a lieu à Moncton et dans des localités du sud-est du Nouveau-Brunswick. Quelque 75 000 Acadiens participent à ce premier rassemblement. D'autres congrès sont organisés en Louisiane en 1999, en Nouvelle-Écosse en 2004 et dans la Péninsule acadienne en 2009. Le prochain Congrès mondial acadien se tiendra en 2014 dans la région de l'Acadie des terres et forêts et englobera les régions du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, du nord du Maine et du Témiscouata au Québec. Les congrès mondiaux ont pour objectif de réunir la diaspora acadienne de partout dans le monde. Ces retrouvailles donnent lieu à une série de rassemblements familiaux, de conférences et de spectacles qui durent pendant deux à trois semaines au mois d'août (incluant le 15 août, fête nationale de l'Acadie). Si ces congrès célèbrent le fait acadien, ils ne peuvent être considérés comme des commémorations de la Déportation. Au contraire, il s'agit avant tout de se réunir afin de célébrer l'Acadie actuelle et de retrouver les membres de la grande famille acadienne.

D'autres fêtes sont organisées par une Acadie qui reconnaît l'importance d'affirmer son identité, mais aussi (et pourquoi pas?) de profiter des retombées économiques et touristiques de ces rassemblements populaires. En 2004, les fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie sont l'occasion d'affirmer la présence acadienne dans les provinces des Maritimes en soulignant l'expédition de Pierre Dugua de Mons en 1604 et la première tentative de colonisation française. Mais cet anniversaire peut être interprété autrement. Ne s'agit-il pas d'une tentative pour faire oublier 1755, pour tirer le rideau sur un événement qu'on souhaite voir remplacé par des souvenirs qui seraient plus joyeux, plus festifs? D'après Ronald Rudin, et ceci est confirmé par les documents qu'il a obtenus grâce à la *Loi sur l'accès à l'information*, les fêtes du 400^e ont été instituées afin de promouvoir un nouveau mythe fondateur, comprenant un père fondateur protestant, Dugua de Monts, un nouveau lieu d'origine, l'île Sainte-Croix, et une date de naissance, 1604, qui n'aurait rien à voir avec la Déportation³¹. Cette tentative pour modifier la vision du passé des Acadiens ne connut pas un immense succès, la majorité des Acadiens ne s'identifiant guère au site, difficile d'accès, de l'île Sainte-Croix, où aucun des leurs n'a été enterré. De plus, en 1604, les Français ne restèrent que quelques mois dans cette île avant de traverser la baie Française et de fonder Port-Royal, capitale de la nouvelle colonie. Le Grand Dérangement, n'en déplaise à certains, demeure le moment clé de l'histoire de l'Acadie.

Acadiens de la région de Chignectou et de la région où s'élève de nos jours la ville de Moncton.

31. Voir Rudin, *op. cit.*, p. 94–107.

Il est ironique qu'au moment même où l'on tente de mettre de l'avant d'autres souvenirs, d'autres types de festivités, le thème de la Déportation connaisse un important regain de popularité. Dans les premières années du nouveau millénaire, de nombreux livres sont publiés sur la Déportation. En histoire, notons *An Unsettled Conquest: The British Campaign Against the Peoples of Acadia* de Geoffrey Plank (2001), *Acadian Redemption: From Beausoleil Broussard to the Queen's Royal Proclamation* de Warren Perrin (2004), *A Great and Noble Scheme: The Tragic Story of the Expulsion of the French Acadians from their American Homeland* de John Mack Faragher (2005), *Du Grand Dérangement à la Déportation : nouvelles perspectives historiques* sous la direction de Ronnie-Gilles LeBlanc (2005), *From Migrant to Acadian: A North American Border People, 1604–1755* de Naomi Griffiths (2005), *The Acadians: A People's Story of Exile and Triumph* de Dean Jobb (2005), *Nouveau regard sur la Déportation* de Fidèle Thériault (2005) et *Les Réfugiés acadiens en France, 1758–1785 : l'impossible réintégration?* de Jean-François Mouhot (2009).

Les commémorations du 250^e anniversaire de la Déportation en 2005 ont probablement conduit à ce regain d'intérêt et à la production de ces études d'importance. Toutefois, il reste encore des questions et des thèmes intéressants à explorer. À mesure que des documents sont récupérés dans des archives poussiéreuses et que nous connaissons mieux les rouages de l'appareil administratif britannique, nous arrivons à mieux comprendre ce qui a été ourdi à Westminster (d'après certains historiens) et ce qui a été mis en œuvre à Halifax. De plus, les horreurs révélées par les guerres récentes, les massacres et les nettoyages ethniques qui se succèdent depuis une vingtaine d'années nous permettent de mieux saisir l'ampleur du désastre acadien et d'éprouver de l'empathie pour tous les déportés.

En plus d'ouvrages historiques, plusieurs œuvres littéraires sur la Déportation ont fait leur apparition sur les présentoirs des librairies et permettent de faire connaître ce tragique événement. Les *Nous reviendrons en Acadie!* d'Andrée-Paule Mignot (2000), *Herménégilde l'Acadien* d'Alain Raimbault (2000), *Jacou d'Acadie* de Guy Dessureault (2001) et *Le Départ de Julie* de Marie-France Comeau (2009) sont des romans pour la jeunesse où les auteurs cherchent à émouvoir de jeunes lecteurs en leur faisant éprouver, par l'intermédiaire de personnages sympathiques, ce que peuvent être une déportation et la dispersion d'une famille. De nombreuses œuvres canadiennes-anglaises ont aussi repris le thème de la Déportation, dont *Three Hills Home* d'Alfred Silver (2001), *Fiddles & Spoons: Journey of an Acadian Mouse* (2004) de Lila Hope-Simpson, *Banished From Our Home: The Acadian Diary of Angélique Richard* de Sharon Stewart (2004) et *Winds of L'Acadie* de Lois Donovan (2007).

À l'exception de ces romans pour la jeunesse, les romans de la Déportation, qui n'étaient auparavant que des plaquettes, sont devenus au fil des ans des pavés de plusieurs centaines de pages. Dans *Le Saule de Grand-Pré* (2001), René Verville évoque avec une minutie incroyable les événements survenus aux Mines et décrit les émotions de ceux qui ont vécu la Déportation, leurs craintes et leurs espoirs, leurs doutes et leurs actions. Le Français Alain Dubos raconte dans *Acadie, terre promise* (2002) et *Retour en Acadie* (2003) la saga de la famille Lestang et de ses descendants. Dubos a été vice-président de l'organisation Médecins sans frontières et il puise dans son expérience des camps de réfugiés afin de décrire avec réalisme la souffrance de ceux qui subissent les horreurs de la guerre. Pauline Gill a publié *Évangéline et Gabriel* (2007), qui reprend en le modernisant le mythe de la vierge de Grand-Pré. Ce roman a connu un succès populaire impressionnant, avec plus de 40 000 exemplaires vendus en un an³². Les romanciers peuvent maintenant puiser des renseignements précieux dans les livres d'histoire récents et tenter de répondre aux questions : « Pourquoi y a-t-il eu un nettoyage ethnique dans les Maritimes? Comment les Acadiens ont-ils pu survivre à une telle tragédie? »³³ Ce faisant, ils font découvrir à un lectorat qui ne connaît quasiment pas cette page d'histoire les origines tragiques de l'Acadie moderne, rapprochent les diverses communautés acadiennes des Maritimes et de la diaspora en évoquant leur passé commun, prônent l'ouverture vers l'Autre qui subit, encore de nos jours, des atrocités semblables et suscitent l'indignation face à ces pratiques inhumaines.

La Déportation n'est pas seulement lue, commentée et écrite, mais aussi chantée. « Évangéline », composée par Michel Conte en 1970, revient à la mode. Ayant été interprétée par Isabelle Pierre, Marie-Jo Thério, Rosemarie Landry, Lyne Lapierre, Isabelle Roy, Carolyne Jomphe, Les Muses, Marie Williams et de nombreux autres interprètes, la chanson connaît une vogue sans pareille à la suite de la prestation d'Annie Blanchard à l'émission de télévision *Star Académie*. Véritable succès médiatique, la chanson se retrouve en tête des palmarès. « Évangéline » a été élue chanson populaire de l'année 2006 au gala de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)

32. On pourrait aussi ajouter le dernier roman de Germaine Comeau, *Laville* (Moncton, Perce-Neige, 2009). Dans ce roman, Laville est une cité fictive de Nouvelle-Ecosse de deux millions d'habitants, francophone, culturelle et riche, qui s'est développée dans un contexte où l'on devine que la Déportation n'a jamais eu lieu.

33. De façon plus modeste, soulignons la parution de mon livre *Les Grands Dérangements : la déportation des Acadiens en littératures acadienne, québécoise et française*, (1997) qui remporta le Prix France-Acadie. Viennent ensuite *Les Visages d'Évangéline : du poème au mythe* (1998) et *Grand-Pré : lieu de mémoire, lieu d'appartenance* (2005) qui poursuivent cette réflexion sur la Déportation.

et, ayant été jouée plus de 25 000 fois à la radio, a obtenu officiellement le statut de « Classique » de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN). Comme le raconte Annie Blanchard, originaire de Maisonnnette au Nouveau-Brunswick :

« Évangéline », quand je la chante, je la sens vraiment. C'est le texte qui m'a le plus touché dans ma carrière et je comprends que ce soit cette chanson qui m'ait amenée plus loin. C'est parce que je la sens à 100 %. Chez nous, veut, veut pas, l'histoire, c'est très important. Les parents et les grands-parents en parlent souvent, ils racontent l'histoire de la déportation. On ne l'a pas vécue, mais c'est fort pour nous.³⁴

Par ces paroles simples, Blanchard exprime le sentiment populaire. Le souvenir de la Déportation interpelle les gens dans ce qu'ils ont de plus précieux et de plus intime : le pays, un passé tragique, l'identité nationale et la croyance en l'avenir de l'Acadie. La Déportation occupe une place importante dans le répertoire artistique acadien, car elle est essentiellement liée à la vision identitaire des Acadiens, à ce que cela signifie être acadien.

Les excuses de la Reine

Parallèlement à la résurgence du thème de la Déportation en histoire, en littérature et en chanson, des Acadiens, préoccupés par les effets encore palpables de la Déportation, expriment le souhait que la Couronne britannique reconnaisse officiellement sa participation au Grand Dérangement et présente des excuses au peuple acadien. L'avocat acadien Warren Perrin, en Louisiane, et le député québécois de descendance acadienne Stéphane Bergeron, à la Chambre des communes du Canada, se présentent comme les porte-parole de ce mouvement de revendication.

Le 5 janvier 1990, Warren Perrin soumet une pétition à la reine d'Angleterre comprenant, entre autres demandes, la création d'un comité impartial pour enquêter sur la Déportation, la levée formelle de l'acte de déportation (ce qui n'avait pas été fait officiellement), la reconnaissance de la tragédie acadienne et du fait qu'elle se fit à l'encontre des lois britanniques et des lois internationales, et l'érection d'un monument symbolisant la fin du Grand Dérangement³⁵. En 1993 et en 1994 respectivement, Perrin reçoit l'appui des gouvernements des États de

34. Annie Blanchard citée par Geneviève Bouchard, « Annie Blanchard – Fidèle à sa complice », *Le Soleil*, 31 janvier 2009, p. A7.

35. Voir <<http://www.1755.ca/perrin/perrin.htm>>.

la Louisiane et du Maine. Soixante ans après les propos incendiaires de Dudley J. LeBlanc, le mouvement de contestation, encore une fois, venait des États-Unis, nation où, faut-il le rappeler, les Américains ont conquis leur indépendance en se révoltant contre la Couronne britannique.

Le 7 février 2001, Stéphane Bergeron, député du Bloc québécois du comté de Verchères-Les-Patriotes, présente à la Chambre des communes du Canada la motion M-241 : « *Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence [la gouverneure-générale du Canada, Adrienne Clarkson] la priant d'intervenir auprès de Sa Majesté afin que la Couronne britannique présente des excuses officielles pour les préjudices causés en son nom au peuple acadien de 1755 à 1763.* »³⁶ Cette motion soulève une véritable tempête à Ottawa et en Acadie³⁷. De quel droit, un « *Acadien* »³⁸ de la « *diaspora* », de surcroît « *séparatiste* », présente-t-il une telle motion au nom du « *peuple* » acadien? Au parlement fédéral, les députés libéraux acadiens s'opposent à la motion de Bergeron. La ministre libérale Claudette Bradshaw ne veut pas « *voir les Acadiens être utilisés pour des choses politiques* » par le Bloc québécois dans sa lutte contre le gouvernement fédéral. Le passé, réactivé par cette motion, n'est pas neutre en soi, mais ne serait qu'une manœuvre électoraliste. De son côté, le député libéral Dominic LeBlanc met en doute l'intérêt d'exiger des excuses « *pour des actes qui ont été posés par des gens de plusieurs générations passées* »³⁹. Dans ce cas, n'y a-t-il pas lieu d'évoquer une prescription extinctive à l'égard de ce crime? Enfin, si nous résumons, ne faut-il pas plutôt chercher à apaiser les passions soulevées par ce projet qui risque de dresser francophones contre anglophones et à « *tourner la page* » sur ces événements certes tragiques, mais de siècles passés?

Pourtant, les demandes d'excuses ne sont pas exceptionnelles et depuis une vingtaine d'années nous assistons à l'émergence de nombreuses demandes de réparations pour des injustices passées. Le 17 septembre 1999, l'arrêt Marshall venait confirmer la validité des traités signés en 1760 et 1761, à l'époque de la Déportation, par les Premières nations mi'kmaq et malécite des provinces des Maritimes et, à partir de la fin des années 1980, de nombreuses excuses ont été présentées par des nations souveraines : par le Canada aux Canadiens d'origine japonaise (en 1988) et aux Canadiens d'origine italienne (en 2010) ayant subi des

36. Voir <<http://www.1755.ca/M241/M-241.htm>>.

37. Au sujet de cette querelle, voir le site internet de Kenneth Breaux et Fidèle Thériault, *Veritas Acadie*, <<http://www.1755.ca>>.

38. Les ancêtres de Stéphane Bergeron habitaient Sainte-Anne-des-Pays-Bas (Fredericton, N.-B.) avant la Déportation.

39. Philippe Ricard, « Bradshaw et LeBlanc s'opposent à la motion d'excuses pour la Déportation », *L'Acadie Nouvelle*, 10 juillet 2001, p. 4.

injustices pendant la Seconde Guerre mondiale, aux Amérindiens ayant été soumis à une assimilation forcée dans les pensionnats (en 2008), par les États-Unis aux descendants des esclaves africains (en 2009) et aux autochtones hawaïens (en 1993), par l'Angleterre aux Maoris en Nouvelle-Zélande (en 1995), aux Irlandais du fait de la famine de 1840 (en 1997), aux citoyens d'Amritsar, en Inde (en 1999), etc.

Des excuses de la reine permettraient de faire connaître la vérité et de rétablir l'honneur des Acadiens qui ont été jugés traîtres à la Couronne, méritant donc leur sort. Elles auraient des retombées positives sur le plan de l'image de soi et permettraient de refermer la blessure profonde causée dans l'imaginaire acadien par la Déportation de sorte que les Acadiens puissent effectivement tourner la page la plus traumatisante de leur histoire. Ce serait une façon d'éliminer les influences négatives qu'une décision historique continue d'avoir sur leur société. La reconnaissance des erreurs du passé signifierait le passage vers la « *juste mémoire* », telle que définie par Michèle Baussant, qui transformerait la « *violence fondatrice [...] en un moment mémoriel apaisant, propice à favoriser la réconciliation avec le passé* »⁴⁰. Enfin, l'Acadie et l'Angleterre n'en sortiraient que grandies et légueraient à la postérité un modèle de société empreint de justice. Le passé peut ainsi être révisé au nom de la justice, de l'éthique et de la dignité humaine afin que l'avenir puisse être conçu autrement. La reine, lors d'un de ses nombreux déplacements au Canada, pourrait prononcer un discours où il serait question d'excuses officielles et il a même été suggéré qu'elle le fasse lors du 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie en 2004 ou, de façon encore plus symbolique, à Grand-Pré, lors du 250^e anniversaire de la Déportation en 2005.

Après une série de débats à la Chambre des communes, envenimés par des questions de partisanerie politique, la motion de Bergeron est rejetée. Celui-ci refuse de s'avouer vaincu, entreprend une tournée de l'Acadie et obtient l'appui de la Société nationale de l'Acadie (SNA), du député néo-démocrate acadien Yvon Godin et des partis d'opposition à Ottawa. Bergeron présente de nouvelles motions qui, bien qu'elles soient plus conciliantes (la demande d'« *excuses officielles* » se transforme en une reconnaissance officielle des « *préjudices causés au peuple acadien* »), sont elles aussi rejetées en bloc par les députés libéraux de la majorité en Chambre, et singulièrement par tous les membres du caucus acadien du Parti libéral.

Toutefois, ce dossier a mis tout le pays acadien en effervescence. Contrairement aux élus, la communauté acadienne s'intéresse à la ques-

40. Michèle Baussant (dir.), *Du vrai au juste – La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Québec, Pul, 2006, p. 17.

tion de la reconnaissance des droits collectifs et du redressement d'une injustice historique. Le 12 juin 2002, la SNA fait parvenir une lettre à la reine demandant la reconnaissance des torts historiques infligés au peuple acadien. Afin de calmer le jeu et de maîtriser la situation, le gouvernement fédéral se voit contraint d'intervenir. Après de longues négociations, celui-ci ratifie, le 9 décembre 2003, une proclamation royale signée par Elizabeth II à titre de « *reine du Canada* »⁴¹. Dans ce court texte qui doit clore le débat, il n'est nullement fait mention d'excuses officielles, mais d'une reconnaissance « *des faits historiques* » ainsi que des « *épreuves et souffrances subies par les Acadiens lors du Grand Dérangement* ». Le 28 juillet est désigné officiellement comme « *Journée de commémoration du Grand Dérangement* » et il est exprimé le souhait que cette mesure permette aux Acadiens de « *tourner la page sur cette période sombre de leur histoire* ». Enfin, il est clairement indiqué que cette proclamation « *ne constitue d'aucune façon une reconnaissance de responsabilité juridique ou financière de la part de la Couronne* »⁴².

Les instigateurs du projet éprouvent une amère déception, car aucun des objectifs visés n'a été atteint. Que valent des regrets sans excuses? La proclamation ne fait aucunement mention d'excuses officielles et personne n'est tenu pour responsable des épreuves et souffrances du peuple acadien. Curieusement, il s'agit, d'après le texte, de permettre aux Acadiens de « *tourner la page sur cette période sombre de leur histoire, comme s'ils étaient les seuls concernés, l'Angleterre ne se sentant nullement impliquée* »⁴³. Le choix de la date de commémoration suscite aussi des interrogations. Le lundi 28 juillet 1755, le Conseil du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Charles Lawrence, a décidé de mettre en application les mesures nécessaires pour opérer l'expulsion des Acadiens. Cette date ne rappelle qu'un acte administratif, alors qu'une date comme celle du 5 septembre, lorsque le lieutenant-colonel John Winslow lut l'ordre de déportation aux Acadiens faits prisonniers dans l'église de Grand-Pré, aurait été plus pertinente.

En choisissant la date du 28 juillet, écrit Stéphane Savard, on semble repousser la faute sur un individu, Charles Lawrence, plutôt que sur l'institution de la Couronne britannique (pourtant Winslow présentait la

41. Pour une analyse détaillée de cette querelle, voir Robert Viau, « *Complices du silence?* de Claude Le Bouthillier et les "excuses" de la reine », *Port Acadie*, n^{os} 8–9, automne 2005-printemps 2006, p. 75–98.

42. Voir le texte de la proclamation royale : <http://www.1755.ca/varia/proclam.htm>.

43. Voir Jean-François Thibault, « Pourquoi des excuses sont-elles nécessaires? Mémoire de la déportation acadienne et justice historique », *Égalité*, n^o 52, automne 2005, p. 59–60.

déportation comme étant la volonté de Sa Majesté George II⁴⁴). De plus, minimiser le rôle de la Couronne britannique, puisque le document est signé par la « *reine du Canada* », permet de « *reconnaître le dynamisme acadien à l'intérieur de la société canadienne et de ses valeurs multiculturelles* »⁴⁵. Cette stratégie politique permet ainsi d'intégrer le groupe minoritaire acadien à l'ensemble canadien et à la construction de référents identitaires canadiens. Il n'y a aucun intérêt pour le gouvernement du Canada à promouvoir une Acadie développant une attitude de « *nation* », parlant d'égale à égale avec l'Angleterre, revalorisant sa relation au passé et redéfinissant ses références identitaires. Le Québec présente déjà suffisamment, aux yeux de ce gouvernement, un cas problématique et « *distinct* ».

Faut-il voir, comme le suggère Savard (en s'inspirant de *Mémoire du mal, tentation du bien : enquête sur le siècle* de Tzvetan Todorov), dans la concession d'une proclamation royale d'inspiration « *canadienne* », un exemple de ces « *méthodes d'adoucissement du discours, souvent utilisées par les tenants de l'autorité politique* », comme un moyen de « *contrôler la mémoire des citoyens et de justifier les pouvoirs contemporains de l'État* »⁴⁶ et, dans ce cas particulier, de conserver l'Acadie dans l'ordre conventionnel canadien en tant que minorité ethnique? La reconstitution du passé et la valorisation de la mémoire sont-elles perçues comme des actes d'opposition par l'élite politique? Et leur contraire, le règne de l'oubli, l'hégémonie et la vanité de l'instant présent ne sont-ils pas une méthode pour assurer la mainmise sur une société amnésique? Un pas de plus et nous nous trouvons avec le principe de la « *mutabilité du passé* », cher à George Orwell, car « *qui commande le passé commande l'avenir; qui commande le présent commande le passé* »⁴⁷.

La proclamation royale n'a pas apporté de réparation morale, n'a pas guéri ce que le psychologue et romancier Claude Le Bouthillier a surnommé la « *blessure* » résultant des torts subis⁴⁸. Après les débats

44. Winslow évoque « *his Majesty's Final resolution* » et « *[I] Shall Deliver you his Majesty's orders and Instructions* » (*Journal of Colonel John Winslow of the Provincial Troops While Engaged in Removing the Acadian French Inhabitants from Grand Pre, and the Neighbouring Settlements, in the Autumn of the Year 1755, Reports and Collections of the Nova Scotia Historical Society for the Years 1882-1883*, vol. 3, Halifax, Printed at the Morning Herald Office, 1883, p. 94-95).

45. Stéphane Savard, « Les Acadiens et la reconnaissance des torts pour la Déportation – Interprétation des discours, 1999-2003 », Martin Pâquet (dir.), *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains : études historiques*, Québec, Éditions Nota bene, 2006, p. 138-139.

46. Voir Stéphane Savard, *op. cit.*, p. 138 et Tzvetan Todorov, *Mémoire du mal, tentation du bien : enquête sur le siècle*, Paris, Robert Laffont, 2000, p. 127-132.

47. Georges Orwell, 1984, traduction d'Amélie Audiberti, Paris, Gallimard, 1950, p. 351.

48. Claude Le Bouthillier, *Complices du silence?*, Montréal, XYZ éditeur, 2004, p. 142.

orageux au parlement et dans la société acadienne, il n'y a certainement pas eu de catharsis collective à la suite de l'annonce de la proclamation royale, ni rien qui puisse permettre aux Acadiens d'enfin « *tourner la page* ». Mince consolation : c'était la première fois que le gouvernement canadien reconnaissait officiellement et symboliquement la Déportation.

2005 : des fêtes contestées

C'est dans ce contexte de polémique que s'organisent les fêtes du 250^e anniversaire de la Déportation. Cet anniversaire survient au lendemain du Congrès mondial acadien de 2004, pendant lequel on avait célébré le 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie. Si le Congrès acadien mondial se voulait avant tout une fête populaire où les membres de la grande famille acadienne s'étaient retrouvés pour échanger des idées, rencontrer la parenté, débattre sur des points d'intérêt commun et s'amuser, les célébrations de 2005 commémorent un événement tragique, que plusieurs préfèrent oublier ou dont ils préfèrent du moins minimiser l'importance, afin de ne pas attiser la discorde.

En 2005, de nombreux spectacles et festivités sont présentés pour souligner la présence acadienne partout en Amérique. Cette série d'événements, comme le rappelle le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, doit être « *l'occasion de commémorer l'existence continue des Acadiens. Le peuple acadien a survécu et a surmonté maintes épreuves. Aujourd'hui, il constitue un peuple solide avec une culture riche et vibrante. Voilà tout un accomplissement que nous pouvons célébrer aujourd'hui* »⁴⁹. Pendant ce temps, à Dieppe et à Halifax, des Acadiens se réunissent dans le recueillement et le silence pour évoquer le passé et assister au dévoilement des deux premiers monuments visant à la commémoration internationale du Grand Dérangement. Des croix commémoratives, qui s'inspirent de la croix de fer de 1924 (dite « *la Croix de la Déportation* », érigée sur le lieu présumé de l'embarquement des déportés de Grand-Pré), seront élevées sur des lieux marquants de la Déportation, partout où les Acadiens se sont retrouvés à la suite des événements de 1755–1763⁵⁰.

49. Bernard Lord cité par Steve Hachey, « Souvenirs et émotions », *L'Acadie Nouvelle*, 29 juillet 2005, p. 3. C'est moi qui souligne.

50. Des monuments commémoratifs ont été érigés par la Commission de l'Odyssée acadienne et la SNA à Dieppe (Nouveau-Brunswick) et à Halifax (Nouvelle-Écosse) le 28 juillet 2005, à Saint-Basile (Nouveau-Brunswick) le 28 juillet 2006, à Miramichi (Nouveau-Brunswick) le 13 août 2006, à Caraquet (Nouveau-Brunswick) le 28 juillet 2007, à Miquelon (Saint-Pierre et Miquelon, France) le 23 octobre 2007, à Port-Lajoye (Île-du-Prince-Édouard) le 13 décembre 2008 et sur la péninsule de Port-au-Port (Terre-Neuve) le 30 octobre 2010. Voir <http://www.snacadie.org/index.php?option=com_content&view=article&id=60&Itemid=69>.

Mais que commémore-t-on au juste? Lors des cérémonies du 250^e anniversaire de la Déportation, deux visions de l'Acadie sont présentées et, dans une certaine mesure, s'opposent. L'une souligne les réussites de l'Acadie contemporaine, l'autre son passé tragique. Pour les uns, il est préférable de faire en sorte que l'on ne parle plus du passé; pour les autres, il faut au contraire souligner les circonstances tragiques de la Déportation. Pour les uns, le passé n'a plus cours et il faut envisager l'avenir en fonction du présent. Pour les autres, l'identité acadienne se réfère au passé pour mieux donner sens au présent et se projeter dans l'avenir. On utilise le passé, écrit Stéphane Savard, « *pour orienter l'avenir d'une façon diamétralement opposée, soit dans une volonté d'acceptation du présent, soit dans une volonté de correction de la situation contemporaine* »⁵¹, ce qui implique l'idée de réparation judiciaire et financière. Il n'y a pas de consensus social. Si l'élite politique préfère louer l'Acadie « *d'aujourd'hui* », comme le fait le premier ministre du Nouveau-Brunswick, plusieurs participants aux commémorations souhaitent évoquer la Déportation par des discours et des cérémonies lors de l'inauguration des croix de la Déportation ou en se donnant rendez-vous à des lieux chargés d'histoire, tels l'Église-Souvenir.

Le 28 juillet, à Grand-Pré, la première journée de commémoration du Grand Dérangement donne lieu à des cérémonies empreintes de solennité pendant lesquelles l'émotion est à son comble⁵². Dans son discours, le président de la Société nationale de l'Acadie (SNA), Michel Cyr, rappelle que ce jour de mémoire « *en est aussi un de réappropriation, de réconciliation, de pardon. Nous avons depuis longtemps tourné la page [et nous sommes de] ceux qui regardent du côté de l'avenir* »⁵³. Ces paroles ont fait sourciller de nombreux Acadiens. Comment peut-on pardonner à ceux qui n'ont jamais exprimé le désir de l'être? Peut-on « *tourner la page* » alors que plusieurs phrases restent à être décryptées et qu'il manque des bribes d'information pour comprendre ce qui s'est véritablement passé en 1755? Comme le souligne un lecteur dans les pages de *L'Acadie Nouvelle*, aucun des ambassadeurs, ministres ou dignitaires qui ont pris la parole n'a fait de *mea culpa*, même partiel, au nom de ceux qu'il représentait. (Le Haut-commissaire du Royaume-Uni ne s'est pas présenté.) Et il termine en disant que, s'il y avait eu des excuses, « *j'aurais senti véritablement une*

51. Stéphane Savard, *op. cit.*, p. 118.

52. Voir Rudin, *op. cit.*, p. 248–255. Robert Viau, « Les commémorations du 250^e anniversaire de la Déportation », *Égalité*, n° 52, automne 2005, p. 13–55.

53. SNA, Allocution du président de la Société nationale de l'Acadie, Michel Cyr, Grand-Pré, 28 juillet 2005.

page d'histoire se tourner. Mais, ciel, qu'elle reste lourde à tourner, cette page! »⁵⁴

Dans un tel contexte, les fêtes du 250^e anniversaire relancent le débat au sujet de la Déportation et de la pertinence de l'obtention d'excuses de la reine. Les pages du journal *L'Acadie Nouvelle* se remplissent d'articles et d'éditoriaux sur cette question que l'on croyait réglée ou du moins mise aux oubliettes. Comme l'écrit l'éditorialiste Jean Saint-Cyr, tous les ans, le 28 juillet, la commémoration viendra rappeler la question des excuses de la reine, « *comme les vagues de la mer qui s'acharnent sur le cap qui finit par s'effondrer* »⁵⁵, jusqu'à ce que les Acadiens obtiennent gain de cause. La question de la réconciliation avec le passé est irrésolue et continue de hanter la psyché acadienne. Mais tous ne sont pas de cet avis.

Aux lettres des lecteurs répondent les discours des politiciens. Au Nouveau-Brunswick, Bernard Lord réitère que son gouvernement ne voit pas la nécessité de demander des excuses formelles de la part de la Couronne britannique. « *Je crois, dit-il, qu'on ne doit pas être des otages de notre passé. Il faut être tourné vers l'avenir.* »⁵⁶ Une autre figure importante, tant dans le domaine politique que culturel, intervient alors dans le débat. Une manchette du journal de Saint John, le *Telegraph Journal*, titre : « *Lt.-Gov. to Acadians: Get over it* » (« le lieutenant-gouverneur aux Acadiens : il est temps d'oublier »). Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick et écrivain acadien de premier plan, déclare que les Néo-Brunswickois qui cherchent à obtenir des excuses de la reine doivent abandonner leur combat. Il compare la Déportation à un individu qui a subi l'amputation d'une jambe. Cette personne doit alors se tourner vers l'avenir et se dire qu'il y aura de meilleurs jours. Pour le peuple acadien, c'est ainsi, dit-il, que nous pensons maintenant⁵⁷.

Herménégilde Chiasson est connu pour ses déclarations incendiaires, mais à titre de lieutenant-gouverneur, il se doit d'exercer un droit de réserve. Dans une entrevue publiée dans *L'Acadie Nouvelle*, il revient sur ses propos et expliquera que l'article du journal anglais ne reflète pas fidèlement son opinion. Bien que la Déportation soit l'événement fondateur du peuple acadien, les Acadiens doivent, d'après lui, oublier cet

54. Paul-Pierre Bourgeois, « Une page difficile à tourner », *L'Acadie Nouvelle*, 3 septembre 2005, p. 12.

55. Jean Saint-Cyr, « Ode à l'avenir », *L'Acadie Nouvelle*, 29 juillet 2005, p. 12.

56. Bernard Lord cité par Philippe Ricard, « L'événement fondateur du peuple acadien », *L'Acadie Nouvelle*, 28 juillet 2005, p. 2.

57. Herménégilde Chiasson cité par Kathy Kaufield, « Lt.-Gov. to Acadians: Get over it », *Telegraph Journal*, 27 juillet 2005, p. A1.

événement trouble du passé, comme le font les familles ou les individus qui ont vécu un grand traumatisme⁵⁸.

Une telle prise de position ne surprend guère. À titre de lieutenant-gouverneur, Chiasson occupe un poste qui fait de lui un « descendant » du lieutenant-gouverneur Charles Lawrence (qui a décrété la déportation en 1755) et le représentant de la reine. Il aurait pu jouer un rôle de premier plan dans la demande des excuses, mais il a refusé pour des raisons qui lui sont propres et qu'il a toujours mises de l'avant. Chiasson est un artiste de la modernité et il a constamment remis en question la vision simpliste et passéiste de l'Acadie entretenue par certains auteurs et historiens nostalgiques d'un empremier/paradis terrestre qui n'a jamais existé. Cette fascination malade pour le passé empêcherait, d'après lui, l'Acadie actuelle de s'affirmer. Somme toute, les morts ont droit à leur sommeil et les Acadiens à leur vie. Comme l'explique le personnage d'Aliénor, dans la pièce du même nom de Chiasson : « *Le temps est arrivé, mon père, d'enterrer notre douleur. [...] nous allons enterrer notre ancienne vie et en réinventer une nouvelle. [...] Il faut mettre le passé en terre, il faut l'écrire dans un livre et enterrer le livre. Et les morts liront ce livre-là et eux aussi, ils pourront enfin s'endormir.* »⁵⁹ L'avenir du pays n'est pas du côté du passé et du ressassement continu des malheurs résultant de la Déportation et n'est certainement pas lié à des excuses de la reine que Chiasson représente.

Le point de vue de Chiasson est partagé par de nombreux observateurs de la scène politique acadienne. Le professeur Donald Savoie va encore plus loin et écrit dans *Le Devoir* : « *Un peuple qui prend le parti de l'amertume, de la rancœur et de la vengeance s'engage dans une voie sans issue.* » Le devoir de mémoire a effectivement son envers. Il peut « *braquer les victimes et les bourreaux dans une attitude conflictuelle qui empêche l'oubli et par conséquent la possibilité de refonder une communauté politique entre les anciens belligérants* »⁶⁰. Pourtant, les Acadiens ne sont pas vindicatifs et l'Acadie n'est pas le Kosovo ni le Ruanda. Il n'est nullement question de se venger ou d'apaiser une quelconque vendetta (contre qui?), mais d'obtenir justice et reconnaissance.

58. Herménégilde Chiasson cité par Ricard, *op. cit.*, p. 2. Chiasson confirmera ces propos lors de notre rencontre, le 26 octobre 2005, à la résidence officielle du lieutenant-gouverneur, à Fredericton.

59. Herménégilde Chiasson, *Aliénor*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1998, p. 85–86.

60. Donald J. Savoie, « Tristes semailles, douces moissons », *Le Devoir*, 3 janvier 2004, p. B5.

Pourquoi se souvenir?

Que reproche-t-on aux commémorations du Grand Dérangement? D'après certains critiques, comme nous l'avons vu, le côté tragique de la Déportation ne devrait plus être évoqué, car il ne sert qu'à entretenir la victimisation des Acadiens et le sentiment tragique de leur existence en tant que peuple dépossédé, ayant perdu le paradis de l'ancienne Acadie. En « *braquant* » l'attention sur le passé, on ne ferait que « *ramener les nôtres à pleurer la Déportation, à construire dans les esprits un mur de lamentations* »⁶¹ qui ferme l'avenir. L'épisode de la Déportation, marqué par la haine et la perfidie britanniques, par la croyance en Dieu et le pouvoir de la prière, par le refus de l'exil et la résistance à l'envahisseur, est révolu, car il divise, sème la discorde et ne répond plus aux besoins de l'Acadie contemporaine.

D'autres événements, comme la fondation du pays en 1604 ou les congrès mondiaux, autorisent au contraire l'enthousiasme, mettent en évidence la légendaire joie de vivre acadienne et permettent de substituer au sentiment de dépossession de la Déportation un sentiment d'accomplissement. À la commémoration, certains préfèrent célébrer, fêter et s'amuser en famille, à l'instar de ce que firent les premiers Acadiens en instaurant l'Ordre du Bon Temps en 1606–1607. Alors que l'Acadie affirme sa présence de par le monde, ils souhaitent mettre de côté l'épisode traumatisant de la Déportation et l'image de « peuple martyr » qui trop souvent l'accompagne, afin de gommer les différences et se fondre dans un grand tout post-moderne et post-historique.

Pourtant, évoquer la Déportation, c'est aussi, comme le rappelle le père Zoël Saulnier, s'inspirer de « *la grandeur et la force de rebondissement de notre peuple qui a eu assez d'échine pour se vivre dans la vérité du parcours de son histoire sans compromis et sans concession. Dans l'histoire du peuple acadien, rien ne se négocie, mais tout doit se vivre avec fierté et avec reconnaissance afin que notre avenir s'inscrive dans la continuité des faits et gestes qui nous appartiennent.* » Le père Saulnier en appelle à « *la continuité de notre histoire* »⁶². Si, comme le croit Fernand Dumont, la culture contemporaine a besoin de se redonner « *une conscience historique* »⁶³, à plus forte raison une société comme l'Acadie, minoritaire, secouée par des bouleversements très rapides, a-t-elle besoin d'inventorier toutes ses ressources, d'assumer son histoire, c'est-à-dire ce qu'elle est. Avoir une conscience historique, cela signifie se percevoir dans une continuité, dans un développement, dans un projet, et

61. « L'Histoire acadienne », *Le Progrès-Évangéline*, 7 janvier 1971, p. 4.

62. Zoël Saulnier, homélie prononcée à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Montréal, le 4 septembre 2005.

63. Fernand Dumont, *Un témoin de l'homme*, Montréal, L'Hexagone, 2000, p. 110.

revendiquer, comme le dieu Janus, une vision qui englobe le passé pour mieux affronter l'avenir.

En fin de compte, la Déportation n'a-t-elle pas eu trop de retentissement dans la vie du peuple acadien pour que son anniversaire ne soit pas marqué par des commémorations? On ne peut pas mettre de côté l'élément constitutif de la nouvelle Acadie qui explique les lieux où se trouvent les Acadiens et les raisons pour lesquelles ils sont devenus minoritaires. Pourtant, fêter la Déportation est un paradoxe. Un événement militaire qui visait à l'éradication d'un peuple a fini par définir le caractère distinct de l'identité de ce peuple.

Du point de vue historique, le débat au sujet de la Déportation est loin d'être clos. Il reste trop de pans occultés. La quasi-totalité des documents officiels britanniques de l'époque de la Déportation a disparu ou, comme le pensent certains historiens, a été détruite. Pourtant, l'histoire n'est pas entièrement muette et de nombreux documents refont surface. Les historiens mettent en lumière des documents et des témoignages inédits. Des romans, des contes et de courts récits traitant de la Déportation paraissent chaque année.

À titre d'exemples, Jonathan Fowler dirige depuis 2000 le projet de l'école de fouilles archéologiques sur le terrain de Grand-Pré afin de découvrir des vestiges de l'ancienne communauté acadienne et en particulier les fondations de l'église de Grand-Pré. Sara Beanlands a soutenu le 2 septembre 2010 une thèse de maîtrise à l'Université Saint-Mary's sur les manuscrits retrouvés d'Andrew Brown. Ministre presbytérien à Halifax de 1787 à 1795, Brown avait interrogé des témoins de la Déportation et avait eu accès à des documents aujourd'hui disparus⁶⁴. Le 3 octobre 2010, Serge-Patrice Thibodeau a publié la traduction en français du journal de John Winslow aux Éditions Perce-Neige de Moncton⁶⁵. Paul Delaney travaille sur la liste de Winslow et il compte publier le résultat de ses recherches. Fidèle Thériault, de son côté, va publier en 2012, en collaboration avec Roger Léger, un agenda acadien portant sur la Déportation. Ronnie-Gilles LeBlanc, historien à Parcs Canada, a publié et continue de publier des travaux sur divers sujets entourant la Déportation. Pourquoi le village de Grand-Pré a-t-il échappé à la destruction en 1755? La bataille de la Grand-Pré a-t-elle mené à la Déportation? Qui étaient les Acadiens emprisonnés à Halifax et à l'île Georges entre 1755 et 1764? Enfin, la

64. Sara Beanlands, « An Annotated Edition of Rev. Andrew Brown's Manuscript: "Removal of the French Inhabitants of Nova Scotia by Lieut. Governor Lawrence & His Majesty's Council in October 1755" », thèse de maîtrise en histoire, Saint Mary's University, Halifax, septembre 2010, 293 f.

65. Serge-Patrice Thibodeau, *Le Journal de John Winslow à Grand-Pré*, Moncton, Perce-Neige, 2010.

Société Promotion Grand-Pré organise chaque été, les 28 juillet, 15 août et 5 septembre, des activités commémoratives au Lieu historique national de Grand-Pré. Le 29 juin 2012, Grand-Pré a été inscrit à la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en raison de sa valeur universelle exceptionnelle.

Dans un tel contexte de recherches intenses et de mise en valeur de l'héritage acadien, nous ne pouvons qu'endosser la proposition du sénateur Gérald Comeau qui, en 2005, demandait qu'une enquête formelle soit instituée sous les auspices des gouvernements du Canada et du Royaume-Uni afin de déterminer qui a autorisé la Déportation (Charles Lawrence, l'amiral Boscawen, le Board of Trade, George II?) et afin que les historiens aient accès à toutes les archives et à tous les documents entourant cette affaire⁶⁶. Des manuscrits et documents restent à être découverts. Plus de deux cent cinquante ans après le départ du premier navire chargé de prisonniers du Bassin des Mines, la Déportation n'a pas révélé tous ses secrets et demeure un sujet d'actualité.

Épilogue

Pensais-tu donc, Winslow, que l'Acadie
Seraït toujours sans vie?
Le pays est rempli des dispersés
De deux siècles passés.⁶⁷

Terminons par le rappel d'une simple procession qui a réussi à conjurer le respect du passé et l'espoir en l'avenir. Les dernières cérémonies du 250^e anniversaire se déroulèrent sur le site de Grand-Pré. Le matin du 5 septembre, date anniversaire de la lecture de l'ordre de déportation par le lieutenant-colonel John Winslow dans l'église Saint-Charles, des pèlerins ont marché trois kilomètres le long du « sentier des trois mille soupirs ». En 1755, les Acadiens parcoururent le chemin qui mène de l'église au lieu d'embarquement en priant, en chantant des cantiques et en se lamentant, alors que leurs femmes et enfants, qui allaient être déportés un mois plus tard, s'attachaient à leurs pas, s'agenouillaient, priaient et pleuraient. En 2005, les pèlerins empruntèrent le même chemin, mais en sens inverse, de la Croix de l'embarquement de 1924 à l'Église-Souvenir, soulignant ainsi le retour des Acadiens et le renversement symbolique de l'ordre de

66. Gordon Delaney, « A Culture Devastated », *Chronicle Herald*, 28 juillet 2005, p. A1–2. Voir aussi Fidèle Thériault, « Oui à une commission d'enquête sur la déportation », *L'Acadie Nouvelle*, 22 novembre 2002, p. 13.

67. François-Moïse Lanteigne, *L'Odyssée acadienne*, Montréal, Fides, 1955, p. 37.

Déportation. L'histoire ne peut pas être réécrite, mais par cette procession, les Acadiens démontraient que Winslow s'était trompé.